

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **16. Acquisition de diverses parcelles – Chemins et espaces verts – Lotissement de la Forêt**

***Madame VIGNAUX rapporte***

Par une délibération en date du 3 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de transfert des espaces verts du lotissement de la

Forêt entre ATARAXIA et la Ville et, autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il s'agissait de : cheminements piétons permettant la continuité piétonne vers la vallée du Cens ; voirie technique permettant l'accès d'engins aux espaces boisés communaux et à la vallée ; espaces verts d'accompagnement de voirie.

La convention de transfert des espaces verts entre ATARAXIA et la Ville d'Orvault est intervenue le 5 octobre 2011, fixant les modalités techniques et administratives de remise des ouvrages. Pour autant, par la suite, l'acte de transfert au profit de la Ville n'a pas été régularisé.

Aujourd'hui, la SNC ORVAULT n'existe plus et les propriétaires des parcelles en nature de chemins et espaces verts sont, d'une part le Crédit Mutuel Aménagement Foncier et, d'autre part l'Association Syndicale Libre du Lotissement de la Forêt.

L'actualisation du document d'arpentage réalisé le 15 avril 2021 a par ailleurs mis en évidence une légère discordance avec le plan initial sur l'implantation d'un chemin situé au Nord de l'opération et permis de préciser les transactions à réaliser avec la Ville afin de clore cette affaire, à savoir :

Rétrocession à titre gratuit :

- De l'Association Syndicale Libre du lotissement de la Forêt au profit de la Ville d'Orvault :

Parcelle	Superficie approximative	Adresse
BY 581	29 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 587	2 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 589	14 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 591	210 m <sup>2</sup>	Les petits prés

- Du Crédit Mutuel Aménagement Foncier au profit de la ville d'ORVAULT :

Parcelle	Superficie approximative	Adresse
BY 585	97 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 583	1 017 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 498	1 470 m <sup>2</sup>	Le pré de la maison
BY 505	321 m <sup>2</sup>	La pièce de l'aire
BY 503	149 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 524	325 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 528	137 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 522	1 657 m <sup>2</sup>	Pâture de la longe

La valeur vénale de l'ensemble de ces terrains en nature de chemin et espaces verts est inférieure au seuil de consultation du Domaine.

Vu les éléments transmis par le Crédit Mutuel Aménagement Foncier en date du 25 mai 2021 et le procès-verbal de l'assemblée générale de l'ASL LA FORET en date du 21 juin 2021 confirmant leurs accords pour régulariser ces rétrocessions, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces acquisitions à titre gratuit.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Mme DREYFUS et M. ARROUET s'étant absents pour le vote :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques relatifs à l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes auprès de :

L'Association Syndicale Libre du lotissement de la Forêt :

Parcelle	Superficie approximative	Adresse
BY 581	29 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 587	2 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 589	14 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 591	210 m <sup>2</sup>	Les petits prés

Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier :

Parcelle	Superficie approximative	Adresse
BY 585	97 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 583	1 017 m <sup>2</sup>	Les petits prés
BY 498	1 470 m <sup>2</sup>	Le pré de la maison
BY 505	321 m <sup>2</sup>	La pièce de l'aire
BY 503	149 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 524	325 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 528	137 m <sup>2</sup>	La Forêt
BY 522	1 657 m <sup>2</sup>	Pâturage de la longe

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la régularisation de ces transactions,
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'acte notariés seront pris en charge par le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en  
Préfecture le : 14 DEC. 2021

Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 14 décembre 2021

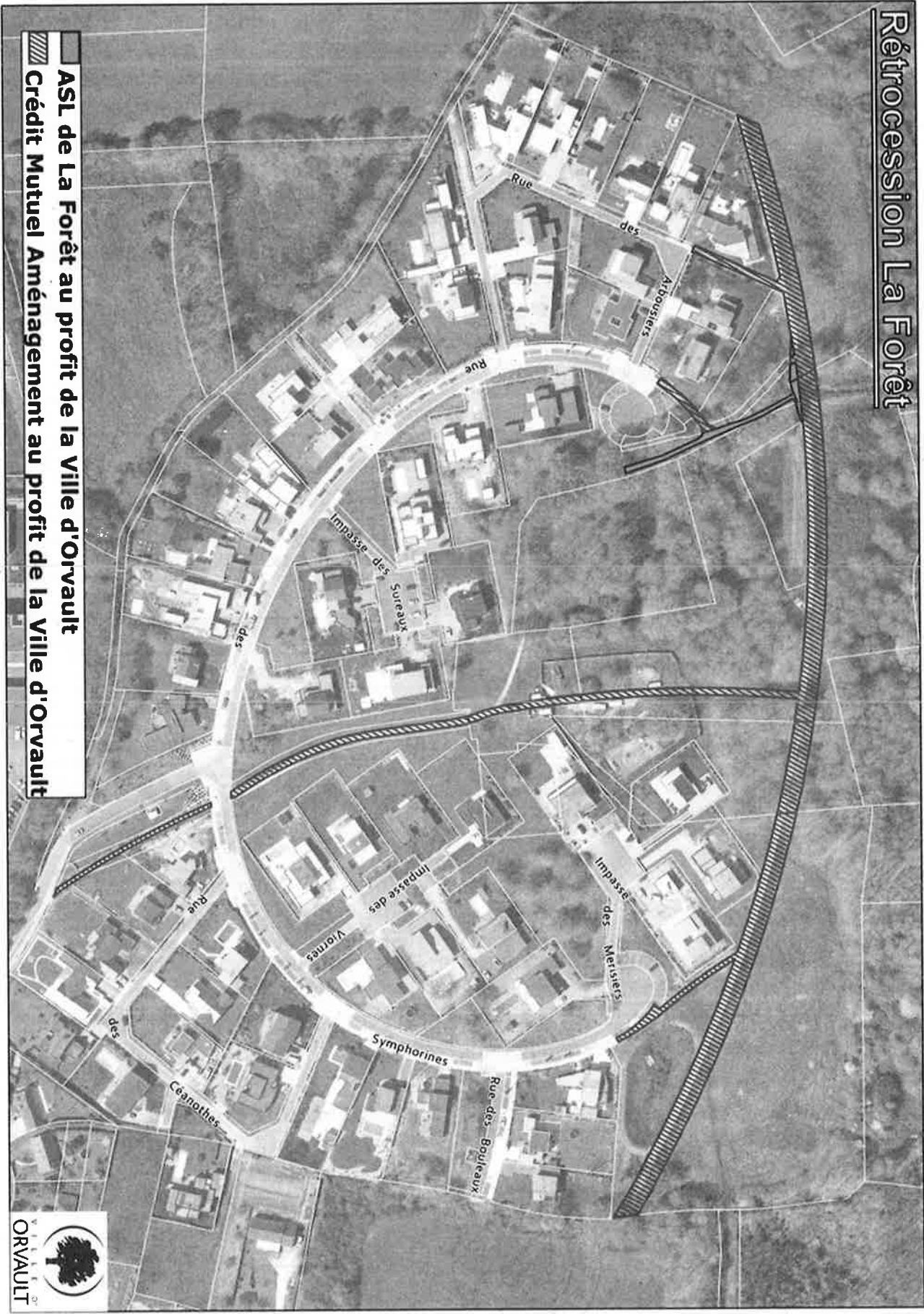
**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



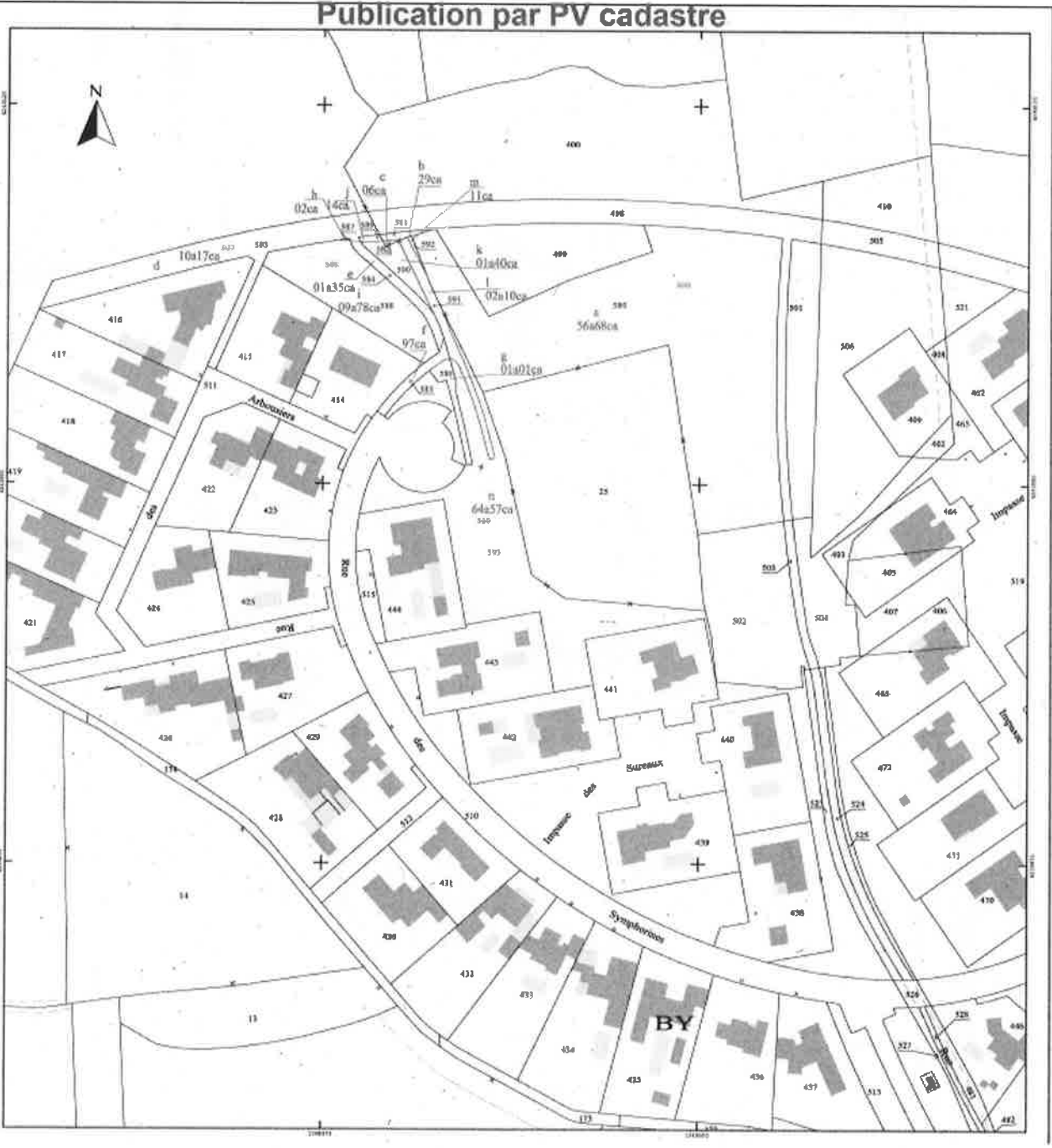
**Jean-François MAISONNEUVE**

Rétrocession La Forêt



Commune : <b>114-5550Y</b> ORVAULT (114)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : B Feuille(s) : 000 BY 01 Qualité du plan : P6 ou CP [40 cm] Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1250 Date de l'édition : 25/05/2021 Support numérique : _____
N° d'ordre du document d'arpentage : 5550 Document vérifié et numéroté le 25/05/2021 A Nantes Par Olivier HEMON Géomètre-Principal des Finances Publiques  Signé.	<b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations figurant au dos de la chemise 6463. A _____, le _____	D'après le document d'arpentage dressé Par GAUTIER Thierry (2) Réf. : Géomètre expert  Le 15/04/2021 Cabinet BCG 37 rue bobby Sands 44800 SAINT HERBLAIN
Cache du service d'origine :  Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du Général Marguerite CS 13513 44035 NANTES Cedex 1 Téléphone : 02 51 12 86 36  ptgc.440.nantes@dgif.finances.gouv.fr	<b>Modification commandée par procès-verbal du géomètre</b>	

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé de cadastre, etc.)  
(3) Procureur des notes et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc.)



**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Commune de Orvault**  
 Lotissement "La Forêt"  
 Section BY - Parcelles n°500, 507, 508 & 509  
**Plan de Division**  
**DMPC n° 5550Y du 25/05/2021**

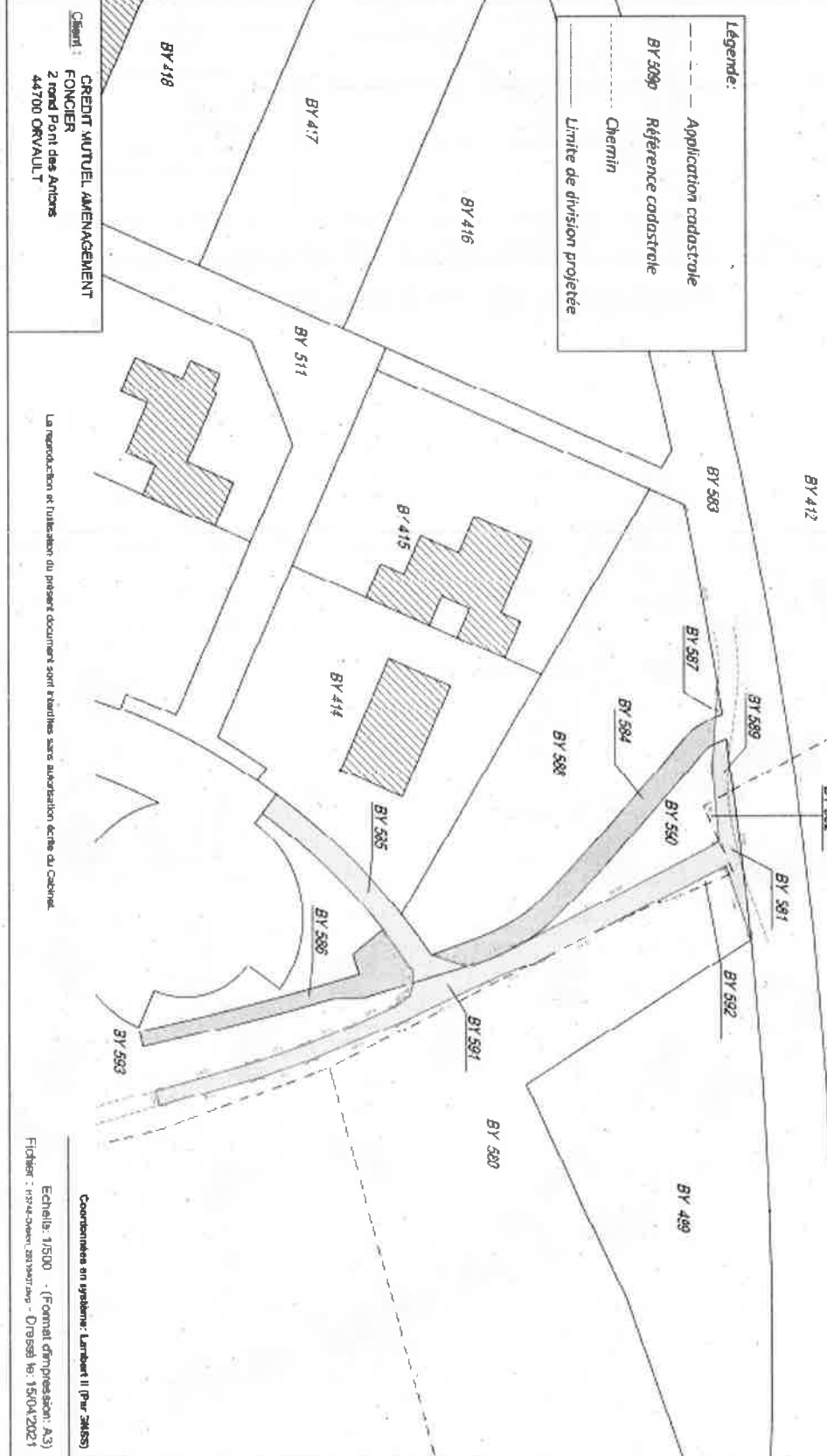


Agence : Saint Herblain  
 Dossier N° : H3748

**Légende:**

- Application cadastrale
- BY 500p Référence cadastrale
- Chemin
- Limite de division projetée

- FOUCIER**  
 URBANISME  
 CORRESPONDANCE  
 BOURNAGE  
 TOPOGRAPHIE  
 BUREAU  
 DETULDESARD  
 EXPERTISE  
 IMPLANTATION  
 CONSEIL
- BLAIN** Stéphane social  
 BP 14, s. rue Thiers Edean  
 24 rue Bédouin 41190 BLAIN  
 0240 796 270 - 0241 791 365  
 blain@bfg-gouv.fr
- SAVENAY**  
 2 rue de la Gare  
 44200 SAVENAY  
 0240 388 119 - 0241 584 217  
 savrenay@bfg-gouv.fr
- St HERBLAIN**  
 37 rue Babou Sarras  
 44613 St-HERBLAIN Cedex  
 0240 388 373 - 0241 883 978  
 saint-herblain@bfg-gouv.fr
- POINT-CHAUTEAU**  
 2 rue des Châtaigniers  
 Parc de la Croixes BP22  
 44600 POINT-CHAUTEAU  
 0240 911 207 - 0241 860 358  
 pointchauteau@bfg-gouv.fr
- MOÏT aux ENOIR**  
 29 rue de la République  
 44300 MOÏT-AUX-ENOIR  
 0240 311 580 - 0241 571 365  
 moit-aux-enoir@bfg-gouv.fr



**Client :**  
**CRÉDIT MUTUEL AMÉNAGEMENT**  
**FOUCIER**  
 2 rond Pont des Ancres  
 44700 ORVAULT

La reproduction et l'utilisation du présent document sont autorisées sans autorisation écrite du Cabinet.

Coordonnées en système: Lambert II (Pur: SRS55)  
 Echelle: 1/500 - (Format d'impression: A3)  
 Fichier: 19742-Divm-20210507.dwg - D19589 kb: 15004/2021